



Après chômage et pas encore l'âge d'être à la retraite

Par **dounute**, le **21/01/2013** à **10:41**

Bonjour,rn- Licenciée en 11/2009 suite décision Médecine du Travail (arrêt pour danger immédiat pour la santé de la salariée).rn- Arrêt maladie jusqu'en 05/2010 (dépression).rn- Chômage depuis 06/2010.rn- Je vais avoir 60 ans en 05/2013 (j'ai eu 2 enfants).rn- 168 trimestres validés sans compter les enfants.rn- Mes allocations chômage s'arrêtent en 06/2013.rn- Retraite repoussée d'1 an et 2 mois (normalement) avec nouvelle réforme.rn- A quoi puis-je prétendre de 06/2013 à 08/2014 ?? Maintien de l'indemnisation jusqu'à mes 61 ans et 2 mois ? ATS ? ou simplement RSA ?rnMerci pour votre réponse.rnA bientôt.

Par **citoyenalpha**, le **22/01/2013** à **17:45**

BonjourrrnVous êtes né en 1953, vous avez validé 168 trimestres. Vous avez bénéficié de l'ARE au 10/2010. Vous aurez atteint 60 ans avant la fin de votre droit à indemnisation. L'âge minimum de départ à la retraiteren étant né en 1953 est fixée à 61 ans et 2 mois.rnrnEn fonction des éléments fournis vous avez droit à l'allocation transitoire de solidarité. Cette allocation est versée par pôle emploi. rnrn<http://www.pole-emploi.fr/candidat/l-allocation-transitoire-de-solidarite-ats--@/suarticle.jspz?id=75983>rrnrIl convient de vous rendre dans votre pôle emploi afin de demander le formulaire et ainsi préparer les documents justificatifs à fournir. rnrnRestant à votre disposition

Par **dounute**, le **23/01/2013** à **16:31**

Bonjour,
Je tenais à vous remercier tout particulièrement pour la promptitude de votre réponse.
Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite donnée à mon dossier ... A suivre.
Bien cordialement.